Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 045-214503385-20240319-2024_015-DE

République Française
Département du Loiret
Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	23

Vote
A la Majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 19/03/2024
Et
Publication du : 19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 05/03/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Absents : Mme LECONTE Catherine, M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GANNAT Fanny

2024-015 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget primitif 2024, sans reprise des résultats de l'exercice 2023, l'exercice comptable n'étant pas clos au moment de ce vote.

À ce jour, le service de gestion comptable a transmis ses chiffres provisoires qui correspondent à nos chiffres provisoires. Le compte financier unique (remplaçant les comptes de gestion et administratif) va donc pouvoir être établi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget suivant avant le vote du compte financier unique,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'Ordonnateur,

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 045-214503385-20240319-2024_015-DE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 février 2024,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **De constater** les résultats de l'exercice 2023, lesquels peuvent se résumer ainsi :

					RESULTATS		RESULTAT DE L'EXERCICE
		DEPENSES	RECETTES		Investissement	Fonctionnement	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 424 785,84	7 750 921,03			1 326 135,19	
	Section d'investissement	3 298 921,47	4 453 169,53		1 154 248,06		
		9 723 707,31	12 204 090,56				2 480 383,25
		+	+				
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	2 066 447,16			2 066 447,16	
	Report en section d'investissement (001)	472 517,37	0		- 472 517,37		
		=	=		=	=	RESULTAT DE CLOTURE
	TOTAL (réalisation + reports)	10 196 224,68	14 270 537,72		681 730,69	3 392 582,35	4 074 313,04
					Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - à reprendre au 001 (recettes) du BS N+1		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0	0		0		
	Section d'investissement	200 574,43	341 800,20		141 225,77		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	200 574,43	341 800,20		141 225,77		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 424 785,84	9 817 368,19	3 392 582,35			
	Section d'investissement	3 972 013,27	4 794 969,73	822 956,46			
	TOTAL CUMULE	10 396 799,11	14 612 337,92	4 215 538,81	822 956,46	3 392 582,35	
					RESULTAT FINAL INVESTISSEMENT A ne reprendre au 1068 (recettes) du BS N+1 que si négatif	RESULTAT FINAL FONCTIONNEMENT - A reprendre au 002 (recettes) du BS N+1	

- **D'affecter** par anticipation au budget supplémentaire 2024 l'excédent de fonctionnement de 3 392 582,35 € comme suit :
  - report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) d'un montant de 3 392 582,35 € (la section investissement étant en excédent, aucun besoin de couverture du déficit par une partie de l'excédent de fonctionnement)

- **D'inscrire** l'ensemble de ces crédits au Budget Supplémentaire 2024, étant entendu que la confirmation de cette affectation sera faite après le vote du compte financier unique de l'exercice 2023.

Adopté à la Majorité

(Pour 23, Contre 0, Abstention 4 : MME DOUCET, MM. PRIOU, PRIGENT avec le pouvoir de M. GUIRAUD)

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 045-214503385-20240319-2024_015-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2024

MAIRIE DE VILLEMANDON 45 (Loiret)

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Fanny GANNAT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 19/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet:<www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 045-214503385-20240319-2024_015-DE